Communiqué de presse
Le 18 novembre 2026

Merignac se mobilise contre les violences faites aux enfants

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, lundi 16 novembre, la signature de deux chartes destinées à renforcer la lutte contre les violences faites aux enfants : la Charte départementale des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs contre les violences sexistes et sexuelles et la Charte d'engagement pour la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, portée par l'association Mouv'Enfants.
À l'initiative du maire, Thierry Trijoulet, cette décision vise à renforcer les procédures de signalement et à prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants dès lors qu'une situation préoccupante est identifiée ou suspectée. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées par la Ville.

Une vigilance renforcée pour mieux protéger les enfants

Qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, qu'il s'agisse de violences intrafamiliales, de harcèlement ou de négligences graves, les violences faites aux enfants nécessitent une vigilance collective. En contact quotidien avec les enfants et leurs familles, à travers les écoles, les accueils périscolaires, la petite enfance, les activités sportives ou culturelles, la Ville engage des leviers essentiels pour prévenir ces violences et repérer les situations à risque.

À la suite d'un premier séminaire consacré en 2025 au recueil de la parole de l'enfant, une procédure de signalement des situations préoccupantes a été mise en place et portée à la connaissance des agents. Des formations à la protection de l'enfance et à la communication non violente ont également été développées, ainsi que des outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants aux notions de consentement et de protection.
Cette mobilisation s'est poursuivie en octobre avec plusieurs rencontres associant les directions scolaires, les représentants des parents d'élèves et les associations Mouv'Enfants et « Les maltraitances, moi j'en parle ! ». Samedi 14 novembre, un nouveau séminaire a réuni 315 participants, principalement des professionnels de l'enfance et de l'éducation. Organisée autour du thème « Je, jeux & enjeux », cette rencontre a notamment accueilli Arnaud Gallais, président de Mouv'Enfants, pour une intervention sur les droits de l'enfant et la prévention des violences.

La signature des deux chartes vient appuyer ces actions. Elles renforcent les engagements de la Ville en matière de prévention, de formation, de signalement et de protection des victimes. La charte départementale prévoit notamment des mesures de protection pouvant aller jusqu'à la suspension ou au changement d'affectation d'un professionnel mis en cause. Celle de Mouv'Enfants engage la collectivité à inscrire durablement la lutte contre l'inceste et

les violences sexuelles faites aux enfants dans son action, notamment par la formation des élus et l'évaluation des risques dans les structures municipales.

Prévenir, repérer, traiter : trois priorités pour aller plus loin

« *La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la protection des enfants, notamment à travers ses agents. Avec ces deux chartes et le futur plan d'actions, nous affirmons encore davantage notre volonté de faire de Mérignac un territoire protecteur des enfants* », souligne Thierry Trijoulet, maire de Mérignac.

Pour prolonger cette dynamique, la Ville prépare un plan d'actions municipal de lutte contre les violences faites aux enfants, qui sera soumis au Conseil municipal au premier semestre 2027. Articulé autour de trois priorités « prévenir, repérer, traiter », il visera à améliorer la prévention auprès des enfants et des personnels, le repérage des situations préoccupantes et l'accompagnement des victimes et de leurs familles. Parmi les mesures envisagées figure notamment la création d'une cellule pluridisciplinaire mobilisable en urgence pour avis et orientation sous 48 heures.

Ce plan aura vocation à mobiliser les services municipaux et les partenaires du territoire : établissements scolaires, professionnels de santé, associations, familles et institutions compétentes. Une attention particulière sera portée à la sensibilisation et à la formation des bénévoles des clubs sportifs, structures culturelles, centres sociaux et MJC, qui jouent également un rôle important dans le repérage des violences et le recueil de la parole de l'enfant.

Contact presse
Elyse Perusseau – 07 61 61 37 95 / e.perusseau@merignac.com